



Question: Outrage à agent ou pas ?

Par **ofenback**, le **19/10/2010** à **10:33**

Bonjour,

Hier soir, dans une zone limitée à 90 km/h, j'ai doublé une voiture qui suivait un véhicule avec un A (qui roulait à 70km/h), sans faire d'infraction, à part le fait que je me soit rabattu entre les deux véhicules, qui ne respectés distance de sécurité.

Le chauffeur de la voiture que je viens de doublé, me klaxon et me fait des appels de phares et me fait signe de m'arrêter. Je met mon clignotant et la je m'aperçois qu'ils sont deux mecs dans la voiture. Ne voulant pas me faire taper dessus devant ma femme et mes deux filles, j'enlève mon clignotant et repart en faisant un doigt d'honneur à ce véhicule. Suite à cela, le passager de la voiture place un gyrophare sur le tableau de bord et me fait signe de m'arrêter, ce que je fais, et là deux gendarmes ou policier, (je ne sais pas, car il ne se sont pas présentés), me demande les papiers et contrôle toute la voiture, sans rien trouver, et m'informe que je recevrai sous 15 jours une convocation pour outrage pour avoir fait un doigt d'honneur.

Ma question est la suivante, peut-il y avoir outrage alors que je ne savais pas qu'il étaient gendarmes ou policier, sachant que la voiture n'avait aucun signe distinctif mais que eux étaient en uniforme avec le pull bleu marine, donc difficilement reconnaissable ? et si oui, à quoi doit je m'attendre ?

Merci d'avance

Cordialement

Ofenback

Par **razor2**, le **21/10/2010** à **10:15**

Bonjour, non, il ne peut pas y avoir outrage dans la mesure ou rien ne vous permettait d'identifier ces personnes comme membres des forces de l'ordre.

A mon avis, vous ne recevrez rien...

Par **ofenback**, le **21/10/2010** à **13:14**

Merci beaucoup Razor2 pour votre réponse qui me rassure. Je vais attendre et si j'ai des nouvelles, je n'hésiterais pas à vous en faire part.

Encore merci

Ofenback